



LETTRE DE NOEL

Cher(e)s concitoyen(ne)s,

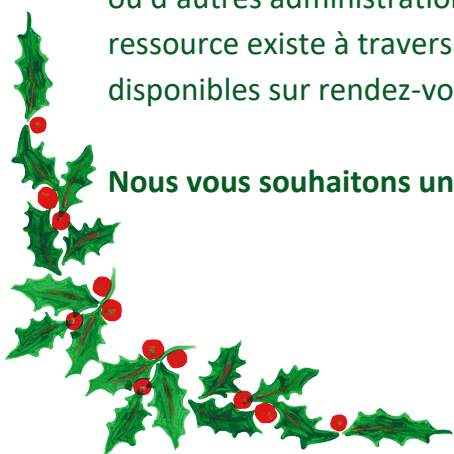
Au terme de cette année 2023, qui voit les relations entre plusieurs pays se dégrader et la question environnementale et climatique devenir plus prégnante, nous ne pouvons que nous féliciter de voir notre vie communale conserver sa qualité et sa chaleur, comme en témoigne la participation aux évènements organisés par le Comité des Fêtes ou la municipalité.

Cette lettre vous permettra de vous informer rapidement sur l'actualité de notre commune. Les membres du conseil municipal vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et espèrent que nous pourrions continuer de vivre agréablement à Saint-Martin. Ils vous adressent leurs meilleurs vœux en matière de santé, de réussite professionnelle, de conduite de vos projets, ...

Outre les missions traditionnelles d'une mairie, nous entendons demeurer à votre service pour les renseignements que vous souhaitez et pour les démarches que vous menez parfois avec difficulté auprès de certaines administrations. Même si vos questions ne sont pas de la compétence du maire, nous pouvons parfois vous accompagner dans la recherche de solutions, notamment sur la partie informatique et numérique, tous les habitants ne disposant pas d'internet. L'évolution de nos sociétés modernes rend nécessaire cet appui, qui peut concerner la déclaration de revenus, les problèmes d'urbanisme, la taxe foncière, les relations avec la CAF, ou d'autres administrations. Quand le dossier échappe à notre niveau de compétence, la ressource existe à travers France-Services qui regroupe différents services administratifs disponibles sur rendez-vous à la Maison des Services de Villedieu.

Nous vous souhaitons un joyeux Noël et une excellente année 2024 !

Bernard LEMASLE



Recensement des jeunes de 16 ans

Les jeunes doivent, dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire se faire recenser à la mairie. Ils seront convoqués ensuite pour la Journée Défense et Citoyenneté, au terme de laquelle ils recevront une attestation, sans laquelle ils ne pourront pas s'inscrire à un examen (baccalauréat ou permis de conduire, ...).

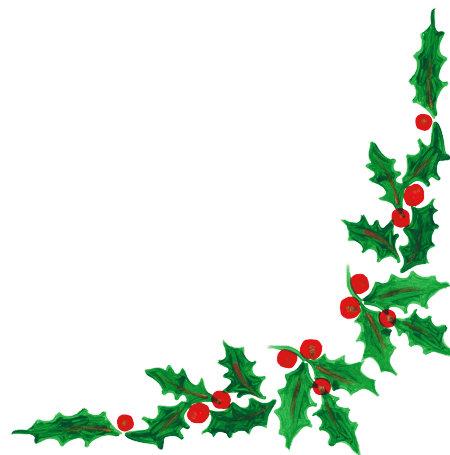
Les réalisations du budget 2023

Le gros chantier de l'année a été la réfection de 4.5kms de routes communales en bi-couche : la route de la Garenne (avec un busage en dessous de la route pour évacuer les eaux pluviales qui traversaient la route en dessous des Biards) et la route entre la Croix-Bleue et la Chesnellerie. Coût : presque 100.000 €.

Nous allons également faire des travaux de peinture dans la salle des Fêtes n°2 pour la rénover.

DATES À NOTER

- Vœux du maire : dimanche 21 janvier, 14h30 (merci d'indiquer votre présence, pour des raisons d'organisation).
- Repas des Anciens : dimanche 24 mars (nous solliciterons ultérieurement les personnes concernées pour savoir qui répond favorablement à notre invitation).
- Vide-grenier : 5 mai
- Elections européennes : 9 juin
- Moules-frites : 6 juillet



NUMEROTATION DES ADRESSES

La numérotation des adresses est en cours d'étude. Nous avons commencé le travail théorique et début janvier nous aurons une rencontre avec un organisme public chargé d'appuyer les mairies pour la mise en place de l'opération dans le respect des obligations réglementaires.

Nous essaierons de conserver au maximum les noms des villages dans les nouvelles adresses, puisque ces noms sont anciens et liés à des noms de personnes, d'activités ou de repères topographiques.

Dans certains cas, il faudra, malgré tout, dénommer des routes de façon nouvelle. Quand notre projet sera bien avancé, avant de le clore par une délibération du conseil municipal, nous vous inviterons à une réunion publique pour vous en présenter le détail.

Il faudra ensuite entrer toutes les données dans un logiciel informatique national et faire réaliser les panneaux de la nouvelle signalétique.

TELETHON 2023

Le Téléthon s'est déroulé samedi 9 décembre. L'équipe de bénévoles réunie par Marc Norgeot a préparé et distribué les repas, consommés sur place ou retirés en drive.

Le bilan est positif : le bénéfice (reversé au téléthon national) est de 2250 €. Il était de 1980€ en 2022.

La salle a été gracieusement mise à disposition par la commune, les boissons offertes par le Comité des Fêtes, la crème et les légumes donnés par de généreux producteurs. Des dons ont été également effectués.

Merci et félicitations à l'équipe !

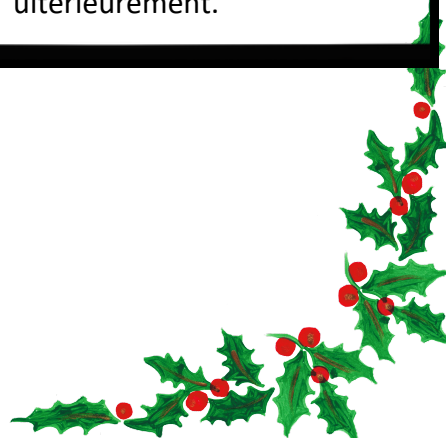
Formation aux Premiers Secours (PSC1)

Vous avez pu observer, si vous êtes passé à la mairie, que nous avons installé un défibrillateur à la porte d'entrée de la mairie. C'est un appareil qui permet de ranimer une personne en arrêt cardio-respiratoire.

En complément de ce matériel, il est utile que des personnes soient compétentes pour donner les premiers soins à une personne en danger (traumatisme crânien, perte de connaissance, malaise, arrêt cardiaque, ...), en pratiquant des gestes simples mais techniques.

La formation dure 7 heures, dans un groupe de 10 personnes maximum, et est dispensée par des formateurs agréés. Elle donne lieu à remise d'une attestation de compétences, appelée PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1). Cette attestation de compétences est parfois requise pour occuper certains emplois. On comprend bien que soit le défibrillateur, soit le PSC1 peuvent sauver une vie, notamment dans les rassemblements de personnes lors d'une réunion, d'un repas, d'une fête, ... ces premiers gestes permettant d'attendre l'arrivée des secours ou d'un médecin. Le coût de la formation sera partiellement pris en charge par le budget communal, mais il restera une part à la charge des participants.

Les personnes intéressées sont invitées à candidater par écrit auprès de la mairie, en indiquant leur motivation. Des compléments d'information seront donnés aux candidats ultérieurement.



SITE INTERNET DE SAINT-MARTIN

Si vous allez sur Google et tapez « saintmartinlebouillant.fr », vous vous verrez proposer plusieurs sites, dont un qui se présente comme « site officiel de la commune de Saint Martin le Bouillant ».

Cliquez et vous y êtes !

Vous y trouverez diverses informations : bulletins municipaux, résumés des dernières décisions de conseil municipal, date du prochain conseil et son ordre du jour, gestion des déchets, PLUI, Villedieu-Intercom, réservation des salles des fêtes... Nous essaierons de la faire vivre pour que vous ayez envie de le consulter régulièrement.

Donnez-nous des idées pour le rendre plus attractif et plus efficace.

GESTION DES DECHETS

Villedieu-Intercom a conçu un outil informatique pour que chaque habitant puisse avoir SON calendrier de collecte des déchets.

Les modifications de calendrier seront automatiquement effectuées. Vous pourrez sauvegarder et imprimer votre calendrier. Il suffira d'indiquer votre commune et votre village.

Une application sera téléchargeable à partir du 15 décembre pour vous permettre d'avoir ces informations toujours à jour dans votre mobile. Dans quelques jours, nous mettrons un widget sur le site de la commune pour vous permettre de télécharger l'appli.

PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est sur le point d'être adopté par le conseil communautaire. Il permettra que des règles simples et faciles à identifier régissent l'urbanisme de nos communes. Les dossiers seront instruits par un service commun aux trois intercommunalités d'Avranches, Granville et Villedieu.

Le détail du règlement sera mis sur le site internet pour vous permettre de connaître les principes sur lesquels les permis de construire seront accordés ou refusés.

UN DES MEILLEURS APPRENTIS

Un jeune de Saint-Martin vient d'être honoré par l'Association des Meilleurs Ouvriers de France, qui a créé un concours pour les jeunes, le concours « un des meilleurs apprentis ». Mathéo DUVAL, dont les parents habitent à la Guérie, est l'un des 33 lauréats de la Manche et a été primé, mention Or départemental, dans la section jockey.

Félicitations à Mathéo !

Passez de bonnes fêtes

